Image not found or type unknown

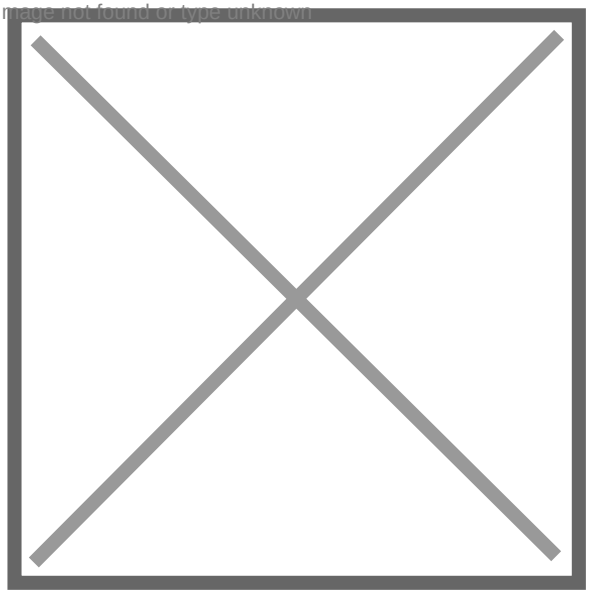

# Garde d'enfant suite à la séparation du couple non-marié

Par **christelem**, le **25/08/2008** à **02:21**

Bonjour,
Je suis séparée depuis un an du père de mon enfant âgé de 3 ans et vivant avec moi. Afin que notre fils entretienne des relations régulières avec son père, je m'efforce depuis notre séparation de lui amener son fils à son domicile quand il le souhaite, en fonction de son emploi du temps et de son envie de s'en occuper. Ces visites durent généralement quelques heures à une fréquence de 2 fois par semaine environ. Je ne désire pas que notre enfant reste trop longtemps chez son père en raison de l'environnement dans lequel il est ( pas de jouets, pas de vêtements, sévérité, visites d'amis bien souvent avinés ...). Etant lassée de ce système de garde au bon vouloir du père dans des conditions peu confortables pour notre enfant, d'une contribution financière inexistante (qu'il n'a jamais voulu fournir sous prétexte que c'est moi qui ai décidé de le quitter!) et d'un impossible dialogue, je lui ai dernièrement fait une proposition à l'amiable lui suggérant la garde de l'enfant une fin de semaine sur deux, la moitié du temps des vacances du père, et une contribution financière à hauteur de 100€ par mois. Il refuse de la signer.
Que puis-je réellement faire pour prouver la mauvaise volonté du père auprès d'un JAF afin qu'il accorde à moi, la maman, la garde principale et sans risquer une garde alternée?
Je vous remercie par avance pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter.
Cordialement,
Christèle.m

Par **Marion2**, le **25/08/2008** à **10:00**

Vous expliquez au JAF ce que vous v enez de nous dire.
Bon courage

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés